

**INTELLIGENCE ECONOMIQUE, RISQUES FINANCIERS ET
STRATEGIES DES ENTREPRISES**

PROJET D'AVIS

présenté au nom

de la Section des Finances

par

M. Roger MONGEREAU, rapporteur

Le 5 juillet 2005, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section des finances la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis sur « *Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises* ».

La section a désigné M. Roger Mongereau comme rapporteur.

Si l'intelligence économique est pratiquée depuis très longtemps, son concept a fait l'objet de débats ces dernières années et de nombreuses définitions ont été proposées notamment dans le rapport Martre, dès 1994. Parmi celles-ci, le Conseil économique et social retient celle d'Alain Juillet, Haut responsable chargé de l'intelligence économique au Secrétariat général de la défense nationale : « *L'intelligence économique, c'est la maîtrise et la protection de l'information stratégique utile pour tous les décideurs économiques* ».

Cette vision est en effet plus large que celle de Bernard Carayon, député du Tarn, missionné à plusieurs reprises par les pouvoirs publics pour réfléchir et proposer des outils de mise en œuvre d'une véritable politique publique autour du concept d'intelligence économique. Pour Bernard Carayon, ces politiques doivent en effet se concentrer autour de secteurs clés identifiés comme stratégiques (aéronautique, défense, énergie, industrie pharmaceutique etc.). Dans ces secteurs, opèrent certes des grands groupes mais aussi des PME dont certaines sont très innovantes.

Aussi, la saisine invite non sans raison à évoquer l'intelligence économique sous son angle le plus large, et en particulier son application aux PME. La démarche adoptée dans le présent avis est donc de partir de l'existant dans les entreprises et, à la lumière des difficultés qu'elles rencontrent, de mettre en exergue le rôle de l'Etat qui, parmi d'autres acteurs, doit impulser et faciliter la mise en œuvre de stratégies d'intelligence économique en leur sein. L'importance croissante de l'économie de la connaissance et de l'innovation rend cette démarche tout à fait essentielle, la maîtrise de l'information étant désormais un atout considérable.

Le Conseil économique et social considère que le concept d'intelligence économique devrait intégrer, au-delà de l'information et de sa maîtrise, des domaines d'action plus offensifs tels que l'attention portée aux marchés et aux consommateurs à l'échelle mondiale, l'anticipation de nouvelles règles internationales, les comportements socialement responsables qui renforcent les capacités d'innovation et assurent une avance essentielle de compétitivité pour les entreprises.

La mondialisation des échanges et leur régulation, notamment par le biais des accords négociés à l'OMC, influe directement sur les politiques économiques nationales. Dès lors, les efforts doivent être déployés par les acteurs de la vie politique, économique et sociale très en amont, notamment pour ce qui concerne la France lors de l'élaboration et des transpositions des directives européennes.

En effet, lorsque se font sentir au niveau national les conséquences des décisions prises dans des instances internationales, il est souvent trop tard pour réagir.

I - LES PROPOSITIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES

Les entreprises, pour rester dans le jeu de la compétition mondiale, doivent pratiquer l'intelligence économique de manière défensive pour se protéger contre un certain nombre de risques inhérents à la manipulation de l'information, à l'intrusion informatique, à la contrefaçon, aux prises de contrôle hostiles etc. Surtout, elles doivent agir de manière offensive pour utiliser au mieux l'information aujourd'hui largement disponible mais éparse et non ordonnée ni validée afin de conquérir les marchés.

Les grandes entreprises sont à cet égard mieux armées que les petites. Aussi, un effort particulier mérite vraiment d'être porté sur ces dernières au regard de leur importance dans le tissu économique et de leur poids en matière d'emploi et de croissance.

A - SENSIBILISER

La sensibilisation des dirigeants d'entreprise est primordiale. Ce sont eux qui doivent s'attacher à montrer l'apport essentiel que constitue pour les entreprises, quelles que soient leurs tailles, la mise en œuvre de stratégies d'intelligence économique. **Seule une forte implication des dirigeants est susceptible de mobiliser tout le personnel et d'autoriser une adaptation des structures.** A cet égard, l'appui sur les représentants du personnel, afin de partager et de mieux s'impliquer dans la clarification d'une stratégie et son application, est essentiel.

B - FORMER

Complétant et confortant cette mobilisation du personnel, **une formation adéquate** doit être organisée à l'intention d'une très large part de ses membres de manière directe (stage, conférence) ou de manière indirecte en demandant aux bénéficiaires de formations externes de partager leurs compétences avec le reste du personnel.

C - ORGANISER

Il convient de **prendre le temps nécessaire et d'octroyer des moyens** à une réflexion globale sur le fonctionnement même de l'entreprise : structure, outils ... Pour y parvenir, un conseil externe peut être nécessaire, notamment dans les PME.

Concernant ces dernières, elles ne peuvent le plus souvent se doter de structures ambitieuses ; elles n'ont pas les moyens d'embaucher des cadres de haut niveau pour traiter de l'intelligence économique ; le chef d'entreprise lui-même n'a que peu de temps à y consacrer. Elles doivent donc, le cas échéant, faire appel à des services extérieurs. Or, s'il existe de multiples cabinets spécialisés susceptibles d'offrir ce type de prestations, il faut exercer une vigilance sur leurs compétences réelles et leur loyauté. Il serait donc utile

d'encourager l'apparition d'une charte professionnelle ou d'un label qui pourrait être validé par un comité placé sous l'autorité du Haut responsable à l'intelligence économique nommé par le gouvernement.

Quelles que soient les modalités adoptées, services propres ou externalisés, le management de l'information est un élément-clé de l'intelligence économique. Il s'agit de partager l'information, de veiller à la fluidité et à la pertinence des circuits internes mais aussi de protéger le patrimoine informationnel de l'entreprise. En outre, le partage de l'information n'est pas seulement une question de structure ou d'outils : il faut aussi s'efforcer de changer les mentalités.

L'information utile est de plus en plus souvent disponible sous forme dématérialisée. La principale difficulté consiste à trouver la bonne information dans la masse des données et à s'assurer de sa validité. Pour cela, l'appui de tiers (Etat, organismes consulaires, fédérations professionnelles...) est parfois indispensable *a fortiori* pour les PME.

Les entreprises doivent être particulièrement vigilantes sur les points sensibles qui, identifiés par leurs concurrents, peuvent servir de base à une stratégie de déstabilisation. Une attaque par l'information coûte peu cher, est rapide et parfois très efficace. Sur les marchés de capitaux, un événement de faible ampleur peut avoir des effets financiers considérables. Ces attaques informationnelles ont beaucoup augmenté dans les années récentes et ont concerné de nombreuses entreprises du CAC 40 mais les PME n'en sont pas à l'abri même si de telles opérations sont plus discrètes. L'intelligence économique doit permettre de comprendre ce phénomène et de le prévenir, voire d'y répondre rapidement lorsqu'il se produit.

Plus généralement, l'attention du chef d'entreprise doit être appelée sur la **nécessité de se protéger par l'établissement de plans de sauvegarde** en cas de sinistre, d'intrusion ou de crises diverses. Ce plan doit être régulièrement réadapté et testé. Il doit être connu et validé par les acteurs clés de l'entreprise.

D - ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

La société civile et l'opinion publique sont sensibles à l'idée d'entreprise socialement et éthiquement responsable. Le législateur a suivi cette mutation en édictant un certain nombre de normes à respecter, et cette notion est aujourd'hui incontournable. **Ces nouveaux éléments (développement durable, respect des droits sociaux, transparence financière et lutte contre la corruption) constituent des atouts à inclure dans la stratégie de l'entreprise** et représentent pour l'avenir un des principaux ressort de développement à moyen et long termes.

De ce point de vue, des outils favorisant la coopération, le partage d'expérience et l'action concertée entre les entreprises doivent être mis en place dans les branches professionnelles et les bassins d'emplois.

Le dialogue entre partenaires sociaux dans l'entreprise et la négociation d'accords cadres internationaux sur la base des principes directeurs de l'OCDE

sont des actions de nature à favoriser l'intelligence économique collective et la compétitivité des entreprises.

E - BREVETER SES INNOVATIONS

Les PME estiment souvent que le dépôt d'un brevet est coûteux et ce coût s'accroît très fortement en fonction du nombre de pays couverts car il implique des dépenses importantes de traduction. Il importe pourtant de mettre en regard les risques financiers encourus notamment dans les PME. C'est pourquoi il est utile de **procéder à une réflexion approfondie, basée sur le rapport coût/risques**, sur les zones géographiques à sélectionner et de travailler en amont avec les services de l'INPI.

II - LES PROPOSITIONS CONCERNANT LES FACILITATEURS

Beaucoup a déjà été fait mais la montée en puissance des préoccupations liées à l'intelligence économique exige que les facilitateurs, auxquels s'adressent plus particulièrement les PME, accentuent encore leur effort et se coordonnent pour convaincre et former davantage les petites entreprises.

A - COORDONNER ET RATIONALISER

La coordination et le travail en réseau devraient être encouragés afin de faciliter l'accès aux techniques d'intelligence économique pour les PME. En effet, de nombreuses initiatives existent déjà mais de manière insuffisamment coordonnée.

A ce titre, à la suite de la mise en place d'un plan national d'intelligence économique par l'Association des chambres françaises de commerce et d'industrie, il faut souhaiter que les Chambres consulaires locales s'approprient les outils proposés pour les rendre accessibles à leurs ressortissants PME.

Les Chambres consulaires et les fédérations professionnelles devraient s'efforcer de rendre leur action plus pertinente et plus accessible pour les PME. Elles pourraient notamment s'interroger sur l'opportunité de créer, par branche ou au niveau local, des structures légères permettant une mutualisation des dépenses par exemple pour la création de banques de données spécialisées, la traduction de brevets, le partage de bonnes pratiques en partenariat avec l'INPI. A cet égard, le réseau des Chambres de commerce et d'industrie à l'étranger est un outil qui mérite d'être salué.

Le Conseil économique et social salue l'action de l'ADIT qui devrait être encouragée, au même titre que la structure associative Vigilances, et dont une partie du coût des missions pourrait progressivement faire l'objet de partenariats publics-privés. Les réseaux déconcentrés de l'ADIT pourraient d'ailleurs jouer un rôle pivot dans la structure en réseau préconisée en favorisant l'intelligence économique dans certains secteurs d'activité au niveau territorial.

B - DÉVELOPPER DES FORMATIONS CONTINUES

Des actions de formation à l'intelligence économique existent déjà dans les écoles de commerce et certaines grandes écoles d'ingénieurs. Des organisations professionnelles, comme celle qui fédère les acteurs de la plasturgie, ont mis en place des modules adaptés aux chefs d'entreprise. **Ces initiatives doivent être recensées, évaluées, coordonnées et réajustées si nécessaire** mais, en tout état de cause, maintenues et généralisées. Elles devraient en outre être étendues à d'autres cursus universitaires ou scolaires (BTS)... et concerner aussi la formation continue. **Une labellisation des cursus et des organismes formateurs** devrait être instaurée et également validé par un Comité placé sous l'autorité du Haut responsable à l'intelligence économique.

C - AMÉLIORER LE FINANCEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT

Le rôle d'OSEO, à l'exemple de la SBA américaine ou de Business links anglais, **doit être renforcé** afin qu'il puisse garantir des crédits destinés à financer des programmes d'intelligence économique.

L'action des Business links anglais est aussi particulièrement intéressante dans le sens où, au-delà du soutien financier, un véritable accompagnement ainsi qu'une mission de conseil sont proposés aux entreprises. La structure des Business links (entreprise de type privé) qui recueille, bien davantage que les services administratifs, la confiance des chefs d'entreprises, pourrait être transposée.

D - ENCOURAGER LES ACTIONS LOCALES

Les Conseils régionaux ont un rôle important à jouer car ce sont eux qui, à travers les missions de développement économique qui leur ont été confiées par les lois de décentralisation, vont porter véritablement l'intelligence économique en partenariat avec les autres acteurs (services déconcentrés de l'Etat, Chambres consulaires etc.). Ainsi, ils pourraient par exemple :

- coordonner les actions de l'éducation nationale, des organismes de formation et des entreprises pour une meilleure adéquation des formations à l'emploi basées sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- développer les contrats qualifiants en alternance ou en apprentissage à tous les niveaux de qualification ;
- utiliser les FRAC (Fonds régionaux d'aide au conseil) pour financer partiellement la définition des stratégies d'intelligence économique dans les PME ;
- aider au financement du volontariat international en entreprise (VIE) dans les PME ;
- aider au dialogue social territorial.

A cet égard, les CESR ont une mission de conseil et d'impulsion très importante. Ils peuvent, comme ils le font déjà parfois, déployer des opérations

de sensibilisation à l'intelligence économique au niveau régional. En effet, les actions de proximité semblent être les plus efficaces car elles touchent davantage les PME, sont mieux adaptées au contexte et permettent également de nouer des réseaux de contacts.

III - LES PROPOSITIONS CONCERNANT L'ETAT

Les entreprises peuvent et doivent par elles-mêmes impulser un certain nombre d'actions. Pour autant, dans ce domaine, l'aide de l'Etat peut être déterminante, ainsi que le montrent les expériences menées dans des Etats qui peuvent être considérés comme précurseurs. Il ne s'agit pas nécessairement de créer des dépenses nouvelles mais d'abord de rendre plus efficaces les moyens consacrés au développement et à l'intelligence économiques, y compris par redéploiement et en contractualisant avec les bénéficiaires. L'Etat doit initier, impulser puis laisser se développer les initiatives privées. De plus, **il doit s'appliquer à lui-même une politique d'intelligence économique**, en cherchant notamment à s'inspirer des bonnes pratiques parfois en vigueur dans d'autres pays et particulièrement chez nos voisins européens.

A - ASSOCIER DAVANTAGE LES ACTEURS ECONOMIQUES A LA PREPARATION DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES

L'Etat doit accroître son influence dans les instances internationales, ce qui suppose notamment **d'accorder une forte priorité à la préparation des réunions internationales de négociation**. Il faut s'assurer qu'au niveau national, les préoccupations de tous les intéressés et les conséquences ont bien été prises en compte avant que la représentation française ne définisse une position de négociation. Ceci suppose d'abord du temps pour organiser le recueil de ces avis suffisamment en amont par filière et par région, diffuser les informations utiles tout au long du processus de négociation. Ensuite, il faut accepter d'y consacrer des moyens en termes d'outils et de ressources humaines afin d'étayer, par des études solides et crédibles, les positions de négociation et ainsi parvenir à convaincre. Cela requiert une présence physique et un lobbying, si bien pratiqués par certains de nos voisins.

B - PRATIQUER LA PROSPECTIVE

L'Etat doit se doter de véritables outils de prospective tant au niveau national qu'international. A cet égard le Centre d'analyse stratégique, qui s'est substitué récemment au Commissariat Général au plan, représente un espoir. Dans l'exercice de ses missions, ce Centre prend en compte les objectifs de long terme fixés par la stratégie de Lisbonne et s'intègre donc d'emblée dans une cohérence européenne. Même si l'on connaît bien la difficulté des prospectives, il est indispensable, dans un monde en évolution rapide et dans lequel les relations internationales sont multiformes, d'étudier les menaces et les opportunités et de tracer les grandes lignes des scénarios les plus probables, de peser leur probabilité de réalisation et d'évoquer les réactions possibles en s'appuyant

également sur les missions économiques des ambassades qui ont la connaissance du pays et des institutions locales.

C - APPUYER LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DES ENTREPRISES

L'Etat doit utiliser au mieux le réseau international dont il dispose.

Des réformes ont déjà été entreprises : dans les ambassades, les missions économiques regroupent désormais les anciens postes d'expansion économique et les anciennes agences financières. Ubifrance s'efforce de synthétiser et de diffuser les informations. Ces efforts, qui méritent d'être salués doivent être poursuivis. Il conviendrait que la suppression d'anciennes publications par certaines ambassades, récemment intervenue, n'entraîne pas de perte d'informations utiles pour les entreprises. Il faudrait envisager, non de supprimer des postes dans ces missions mais plutôt de développer les services payants à destination des entreprises. Resterait gratuites les informations générales et de base ; ensuite, des prestations personnalisées et facturées devraient aider les entreprises, spécialement les PME, à finaliser les contrats. L'appui des Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger pourrait être utilisé à cette fin.

De même, il faudrait faire davantage connaître par les sites « douane.gouv.fr » et « minefi.gouv.fr » ainsi que par des réunions douanes-entreprises les services fournis par les douanes :

- informations générales sur les échanges commerciaux qui peuvent servir de base aux études de marché, réalisées à la demande ;
- connaissance des procédures et réglementations relatives au commerce international, notamment celles concernant les contrefaçons et la lutte anti-dumping ;
- recours au renseignement tarifaire contraignant (RTC) ;
- réalisation d'audit ainsi que mise en place et gestion de procédures personnalisées ;
- possibilité de saisir une instance arbitrale.

Au plus haut niveau diplomatique, le souci du développement des exportations devrait être porté, comme d'autres pays le pratiquent, sans pudeur excessive.

D - POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL

Il conviendrait de poursuivre le déploiement territorial de l'intelligence économique déjà engagé en s'assurant que tous les préfets de région sont bien sensibilisés et que les nouvelles structures fonctionnent correctement en liaison avec les chargés de mission de défense économique auprès des Trésoriers payeurs généraux.

Dans le cadre de la LOLF, il conviendrait d'analyser ce qui a été exécuté en Crédit Action Collective des DRIRE, de réorienter les lignes budgétaires en aide aux entreprises dont la filière aura souscrit à un « pack intelligence économique » (usage des nouvelles technologies d'information et de communication, suivi des

évolutions du tissu économique, veille stratégique et concurrentielle, protection des informations).

Il faut modifier l'approche financière des nouveaux contrats de projets (anciennement contrats de plan) dans lesquels les budgets de fonctionnement ont été supprimés alors que l'intelligence économique fait partie du fonctionnement !

L'activité des pôles de compétitivité et des pôles d'innovation devra également donner lieu à une évaluation. Il conviendra notamment de veiller à ce que les PME soient effectivement intégrées au dispositif et que la gouvernance des pôles leur permette réellement de participer à la définition des orientations. Il serait souhaitable que la France renforce sa stratégie visant à permettre l'émergence de pôles spécialisés dans certains domaines, capables de rivaliser avec des concurrents disposant souvent de très gros moyens. La solution européenne, déjà pratiquée dans certains secteurs comme l'aéronautique, serait à cet égard à considérer et à renforcer.

Le Conseil économique et social se félicite du dispositif récemment lancé par le ministère de l'intérieur (circulaire du 13 septembre 2005) pour doter les régions :

- d'un réseau de correspondants « intelligence économique » issu du corps préfectoral ou occupant un emploi de SGAR (Secrétariat général pour les affaires régionales) ;
- d'un comité de pilotage désigné par le Préfet associant tous les partenaires (administrations, institutions consulaires, universités, chefs d'entreprises) ;
- d'un correspondant chargé de veiller à la sécurité des entreprises ;
- d'une division « intelligence économique » au sein de l'INHES avec pour vocation l'animation du réseau des correspondants « intelligence économique ».

Cette création répond à l'une des préoccupations des PME qui craignaient que le pôle « vitrine technologique » ne soit aussi un marché ouvert pour prédateurs. Il faudra bien évidemment que ce dispositif suscite la confiance des entreprises. Son fonctionnement devra être évalué et d'éventuels aménagements devront être opérés en conséquence. Le Conseil économique et social souhaite le développement et le maintien de ces dispositifs en instaurant un tableau de bord et une évaluation des résultats.

E - COMPRENDRE LES BESOINS DES ENTREPRISES

Pour apporter une aide aussi efficace que possible aux entreprises et spécialement aux PME qui en ont le plus besoin, **l'Etat doit s'attacher à comprendre leurs besoins** et à les satisfaire au mieux :

- simplifier les démarches administratives et les clarifier ;
- donner accès facilement aux informations utiles dont les diverses administrations disposent ;

- s'interroger dans de multiples domaines sur la possibilité de créer des guichets uniques (ou des portails en termes de NTIC) ;
- diffuser plus largement et accéder plus facilement aux rapports émanant des missions économiques à l'étranger ;
- organiser un dialogue plus facile entre ces missions et le tissu économique français afin de parvenir à établir un véritable partenariat visant au développement international de l'économie française.

Dans la sphère publique également, les mentalités doivent évoluer. Il est important que l'Etat cherche à se conduire davantage en partenaire des entreprises, en mettant à leur disposition toutes les compétences dont il dispose, en facilitant sans cesse leur fonctionnement. Il doit également accroître à leur intention la lisibilité des scénarios possibles du futur. Il faut créer un climat de confiance réciproque entre l'Etat et les PME et développer la conscience d'une finalité commune à promouvoir : la croissance et l'emploi.

F - DÉFENDRE LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES NATIONAUX

L'Etat doit, sans s'affranchir aucunement des règles usuelles des marchés, refuser toute forme de naïveté et, à l'instar des autres pays, prendre des mesures de défense des secteurs stratégiques pour protéger les intérêts nationaux vitaux. Les décrets des 31 décembre 2005 et 4 janvier 2006 qui énumèrent une liste de secteurs dans lesquels les investissements étrangers sont soumis à autorisation préalable sont à cet égard bien venus même si notre pays doit rester attractif. De même, la lutte contre les prises de contrôle indirectes de sociétés par des organisations criminelles ou par des sectes doit être renforcée et les moyens nécessaires donnés aux autorités de régulation afin de contrer de tels agissements dans les sociétés non cotées.

Afin de se protéger contre l'intrusion dans les entreprises de sectes ou d'organisations soi-disant humanitaires, l'Etat, qui a déjà mis en place un système de vigilance et de protection des victimes, doit aussi les empêcher d'utiliser le régime fiscal des dons pour se financer. Le système actuel permet en effet à tout organisme non lucratif de délivrer des reçus fiscaux sans aucun agrément préalable ni même un enregistrement auprès des services fiscaux. Le Conseil économique et social suggère la délivrance d'un agrément obtenu auprès des services administratifs de l'Etat. Les contrôles a posteriori prévus sont insuffisants pour empêcher de possibles détournements du mécénat.

Par contacts adéquats, au niveau international surtout, **l'Etat doit s'assurer que la recherche et l'innovation française bénéficient d'une notoriété suffisante** et sont évaluées sans biais culturel. Ceci pose indirectement la question de la langue dans laquelle doivent être publiés les travaux de recherche. Le Conseil économique et social suggère une traduction systématique dans les deux langues (français-anglais) de tous les textes pour lesquels on souhaite une diffusion internationale.

G - DÉFINIR UNE STRATÉGIE

Tout comme il se félicite de la mise en œuvre de politiques publiques d'intelligence économique et de la réflexion engagée au niveau de l'élaboration des normes, le Conseil économique et social salue l'action déjà menée par le Haut responsable chargé de l'intelligence économique et son équipe. Il s'interroge toutefois sur son positionnement : ne serait-il pas préférable d'en faire un comité interministériel directement rattaché au Premier ministre accompagné d'une arborescence régionale ? Ne faudrait-il pas regrouper dans cette entité des services épars afin de ne pas accroître les coûts et de gagner en efficacité ? Destinée à sensibiliser et à organiser des synergies, l'équipe doit rester restreinte. Pour autant, il faut des moyens et des personnes qualifiées pour animer, susciter l'intérêt, créer des réseaux ...

Il conviendrait de valoriser le portail d'intelligence économique à la disposition des entreprises, portail créé par le Haut responsable à l'intelligence économique, offrant des fonctionnalités d'analyse de l'information et des logiciels adaptés. Il faudrait le faire connaître, l'élargir, l'adapter aux besoins... Au demeurant, le Conseil économique et social a déjà formulé une telle suggestion pour la transmission d'entreprise dans l'avis rapporté par Mme Françoise Vilain en décembre 2004.

Une piste pourrait consister, seuls ou mieux encore avec nos partenaires de l'Union européenne, à **identifier des domaines d'excellence** sur lesquels les efforts publics devraient être concentrés. Dans ces secteurs, la filière recherche-formation-production devrait être soigneusement organisée et nos atouts constamment valorisés au niveau mondial (validation reconnue des compétences, création d'Instituts de haut niveau, utilisation des revues scientifiques renommées, contribution active à la promotion de labels ou la définition de normes ...). Seul un investissement intellectuel substantiel peut assurer une avance temporaire dans un monde globalisé.

Tout en respectant les règles du jeu international, **l'Etat peut enfin donner du sens à des stratégies nationales dans des domaines variés**, coordonner ainsi les efforts, convaincre et mobiliser les différents acteurs autour d'un projet. C'est particulièrement vrai pour les grands défis économiques, sociologiques ou écologiques de demain (exemple : accroître l'indépendance énergétique, réduire les gaz à effet de serre...).

IV - L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE AU NIVEAU EUROPÉEN

La stratégie de Lisbonne s'est donnée pour objectif de faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus attractive du monde d'ici 2010. A cette fin, chaque Etat doit se doter d'un programme national de réforme pour répondre à ses besoins spécifiques et engager les réformes nécessaires. C'est une première manifestation de la volonté de créer une politique européenne de puissance économique. Cette initiative et cette impulsion de l'Union doivent être saluées comme elles le méritent. Pour autant, il n'est pas certain que les programmes nationaux s'inscrivent

parfaitement dans cette stratégie et un meilleur suivi du degré de réalisation des objectifs devrait être recherché. Surtout, l'Union européenne manque de moyens et les derniers arbitrages du Conseil des ministres n'augurent rien de bon quant à une éventuelle élévation du niveau du budget européen.

A - SE DONNER DES MOYENS FINANCIERS

Il conviendrait que la Commission européenne dispose des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les 7 axes d'action décrits dans sa communication du 10 novembre 2005 sur « une politique des PME moderne pour la croissance et l'emploi ».

Actuellement, les crédits attribués aux PME dans le cadre du 6^{ème} programme-cadre de recherche et de développement (PCRD) ne représentent que 15 % du total ; de même, sur la période 2000-2006, les PME ont reçu 11 % du montant des fonds structurels ; dans les deux cas, ces chiffres sont bien inférieurs à la contribution des PME au PIB de l'Union européenne.

B - METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE EUROPÉENNE

L'Union européenne a jusqu'à présent mis en œuvre une politique active de garantie de la concurrence sur le marché européen. Il serait également souhaitable qu'elle s'attache désormais à **construire une véritable politique industrielle préservant les intérêts vitaux de l'Union** comme pourrait le faire un Etat moderne et permettant la constitution de grands groupes compétitifs. Ainsi, l'Union européenne devrait s'interroger sur sa conception des secteurs stratégiques à protéger, sur la sécurisation de l'accès aux matières premières essentielles et à l'énergie notamment, sur sa gouvernance économique...

Elle devrait également se donner les moyens de prévenir des prises de contrôle hostiles dans certains secteurs stratégiques ou de parvenir à les contrer, à l'exemple des Etats-Unis.

A cet égard, le propos n'est pas tant de remettre en cause les négociations globales qui se déroulent dans un cadre international (OMC), dont le résultat conduit aux sacrifices de certaines activités au bénéfice d'ouvertures d'autres marchés, ni les effets du libre jeu de la concurrence, qui conduit certains pays à être plus performants que d'autres, que d'observer que les batailles s'effectuent le plus souvent très en amont de ces processus. C'est pourquoi il est fondamental de veiller à ce que la France puisse être physiquement présente et exerce jusqu'au bout son influence pour que les lois et les normes édictées puis leurs transpositions en droit national, soient en cohérence avec les choix politiques et industriels qu'elle a conduit.

Une réflexion est en cours sur une modification des règles de dépôt des brevets au niveau européen. L'objectif devrait être de permettre à l'entreprise innovante de déposer un brevet couvrant l'ensemble de la zone, à un coût acceptable et dans des délais adaptés aux besoins des entreprises.

La France devrait s'efforcer de renforcer l'efficacité de son action auprès des autorités européennes et notamment de la Commission. Un

lobbying intense doit être mené, les négociations doivent être suivies avec attention et les propositions françaises, dûment étayées, doivent être expliquées de manière convaincante à nos partenaires.

C - PLAIDER POUR UN ESPACE EUROPÉEN DE JUSTICE

Dans le cadre de la lutte contre la fraude et la contrefaçon, dans le droit fil du traité de Maastricht, « pour un véritable espace européen de justice », le Conseil économique et social réitère la proposition faite dans l'avis sur « *La judiciarisation de l'économie* » rapporté par M. Jean-Paul Noury en 2004 pour ce qui concerne notamment la **création d'un procureur européen indépendant** chargé de la protection des intérêts financiers de l'Union et la mise en place d'un Parquet européen.

D - PROPOSER UNE « SBA » EUROPÉENNE

La Small business administration aux Etats-Unis offre des services tout à fait appréciables en facilitant la coordination des actions diverses en faveur des petites entreprises et en s'efforçant de faire valoir leur point de vue auprès des autorités publiques en toutes occasions. **Il serait bon que l'Union européenne se dote, à son niveau, d'une telle structure capable de porter, en toutes occasions, les préoccupations des PME de l'Union.** Au sein de la Commission européenne, il existe déjà un représentant pour les PME (« SME Envoy ») qui pourrait être l'embryon de cette nouvelle structure. La mise au point des directives serait ainsi utilement enrichie par la prise en compte des soucis quotidiens des entreprises. Des synergies pourraient être favorisées afin de donner véritablement vie à un marché européen de taille significative et promouvoir la recherche et l'innovation grâce à la mise en commun de moyens.

CONCLUSION

Pour relever le défi de la mondialisation et tirer parti au mieux, des nouvelles technologies, l'intelligence économique offre de réels atouts.

Pour réussir, elle exige une stratégie claire de l'Etat, un fonctionnement en réseau des diverses structures au service des entreprises. Elle requiert également une prise de conscience des chefs d'entreprise, parfois des aménagements de structure ou d'organisation et, dans tous les cas, une mobilisation de l'ensemble des salariés.

Les PME, plus fragiles, doivent comprendre les avantages qu'une telle synergie peut produire.

La France, membre de l'Union européenne, doit également s'investir pleinement dans la définition d'une véritable politique d'intelligence économique européenne dont la stratégie de Lisbonne constitue un premier pas.